CORPS LÉGISLATIF.

COMMISSION DU CONSEIL DES CINQ-CENTS.

PROJET DE CODE CIVIL,

PRÉSENTÉ

PAR JACQUEMINOT,

Député de la Meurthe,

A la Commission législative du Conseil des Cinq-Cents,

AU NOM DE LA SECTION DE LÉGISLATION (1).

Séance du Frimaire an 8.

FACULTÉ DE DROIT DE PARIS BIBLIOTHÈQUE

IDÉES PRÉLIMINAIRES.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

DE tous les bienfaits que la France attendoit de la révolution, le plus ardemment desiré et le plus souvent promis a été un code civil.

(1) Cette section étoit composée des citoyens Jacqueminot, Girot-Pouzols, Gaudin, Bara, Thiessé, Cholet, Ludot. Villetard.